

Est-il donc bien vrai que les graves accusations de Mgr Fèvre contre les Sulpiciens ont été maintenues à Rome ? Ouvrons un livre intitulé : *Observations sur quelques pages de la continuation de l'Histoire de l'Eglise de l'abbé Darras*. Nous y trouvons à la page 150 et suivantes le bref de Léon XIII à M. Icard, alors supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice. Et nous voyons que Léon XIII n'a pu se défendre : « d'une émotion pénible en présence de l'opposition malveillante soulevée contre la Congrégation de Saint-Sulpice et des imputations qui tendent d'une manière indigne à diminuer, aux yeux du public, son crédit et sa réputation ».

Et Léon XIII continue : « Pour vous, très cher fils, fort des suffrages si graves et si honorables dont votre Compagnie ne cesse d'être l'objet, vous pouvez surmonter votre tristesse et relever votre courage, vous êtes en droit de mépriser les attaques de vos détracteurs ».

Le Souverain-Pontife annonce ensuite qu'il va prendre des mesures qui montreront, dit-il : « combien votre honneur et votre considération Nous tiennent au cœur ».

Ces mesures quelles furent-elles ? Le 31 juillet de l'année 1886, Son Eminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, écrivait, au nom du Saint-Père, à Mgr l'archevêque de Paris une lettre dont nous donnons quelques extraits :

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

« Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime connaît bien la pénible impression qu'a produite, non seulement dans la Congrégation de Saint-Sulpice, la manière dont Mgr Fèvre a parlé, dans son Histoire de l'Eglise, de cet institut bien méritant, mais encore sur un grand nombre d'évêques français, qui, comme vous, se sont adressés au Saint-Père pour déplorer les inqualifiables attaques de cet historien ».